Hésitation orientation

Par **Juristo28**, le **03/07/2013** à **17:48**

Bonjour à tous,

Je débarque fraîchement sur ce forum qui a l'air très très bien !! A la rentrée 2013 je serais en L1, si je réussis mon bac littéraire !

J'irais "droit" au but ^^ Je suis attiré par 3 métiers :
- magistrat (substitut du procureur plus précisément)
- notaire
- administrateur territorial

Seulement, si je souhaite être magistrat, c'est surtout pour être substitut/procureur, car je ne me vois pas être juge :/ d'où ma question : **un magistrat peut-il occuper la même fonction pendant toute sa carrière ? Ou doit-il forcément changer au bout de x années ?**

Merci d'avance pour vos réponses [smile4]

Par **lilou75**, le **29/07/2013** à **01:09**

Les 3 formations qui t'intéressent ont des parcours universitaires hétéroclites.
Globalement et sans rentrer dans les détails car tu peux obtenir toutes les informations complémentaires sur un site tel que "ONISEP" :
- pour devenir magistrat : être titulaire d'un master 1 au minimum et réussir le concours de l'ENM (école nationale de la magistrature). Concours très sélectif. Les magistrats se décomposent en 2 blocs :
- les membres du ministère public (ex : procureur)
- les juges du siège également appelés les juges du fond. (ex : président de la Cour d'assises)

L'affectation à un poste dépend de tes choix de spécialisation, de ton classement à l'ENM, de ton expérience professionnelle et des possibilités d'affectation. Il est donc complexe compte tenu des aléas de déterminer à l'avance quel sera ton poste attribué.
Par ailleurs il est rare qu'un magistrat se cantonne toute sa carrière à une même fonction. L'avancement de carrière et la stimulation intellectuelle les conduisent à changer d'activités.
- pour devenir notaire : obtenir un master 2 professionnel en droit notarial, puis suivre en alternance des cours et un stage dans une étude. Tu pourras ensuite exercer en tant que notaire "salarié" ou si tu le peux acheter une charge notariale.
- pour devenir administrateur territorial : être titulaire d'une licence puis passer un concours de

la fonction publique.

Il est sans doute un peu tôt pour que tu saches quel métier du droit t'attire particulièrement. Tu te feras ton idée au fur et à mesure de tes études.

Sincères salutations,
Lilou75

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés